



COMPTE RENDU SUD CMP BASSMS Du 23 février 2023

Commission Mixte Paritaire du jeudi 23 février 2023

de 09:30 à 12:00

Lieux : FEHAP, 179, rue de Lourmel, 75015 PARIS

Présents :

- DGT M. Redt (président)
- Délégation Employeur AXESS (Nexem, Fehap) secrétaire de séance Olivier Limoge (Nexem)
- Représant.es syndicaux SUD SANTE SOCIAUX, CGT, FO, CFDT.

Lecture de la déclaration liminaire de SUD (Ci-joint).

AXESS commence la séance par un retour sur la Conférence salariale, qui s'est tenue ce mercredi 22 février avec le directeur de la DGCS. SUD Interpelle AXESS ne pas avoir reçu l'invitation à la conférence salariale !!! Le représentant de la DGT semble surpris.

Retour AXESS : La DGCS est satisfaite des avancées sur 2022 avec les différentes revalorisations salariales.

AXESS indique les difficultés rencontrées par les associations concernant les 30% des salarié.e.s sans les 183€ et les difficultés de financements de l'accord du 2 Mai. AXESS se félicite des avancées liées aux engagements des pouvoirs publics sur les 500 Millions qui pourraient être revus à la hausse.

Il est indiqué qu'il va y avoir une invitation de la DGCS à une conférence des financeurs prochainement (en vu de signer une convention) .

La CGT demande des clarifications sur la négociation de la CCUE suite à l'audience concernant la représentativité de la CFTC : Est-on dans une négociation sur un nouveau périmètre ou rest-on sur le même ?

La DGT tente de répondre à la question du périmètre. Elle précise que la représentativité des autres OS est acquise en droit mais qu'il convient de prendre du temps pour que leur intégration se fasse dans de bonnes conditions.

La CFDT ajoute que la décision du jugement sera rendue le 18 avril.



L'ordre du jour ne s'est ensuite pas déroulé comme en séance habituelle et plusieurs sujets se sont entremêlés.

La CFDT aborde la proposition qu'elle a transmise à AXESS il y a deux jours : Un accord de méthode incluant l'octroi des 183 euros pour tous.

AXESS répond ne pas avoir étudié le document, ne pas avoir mandat et rappelle sont chantage que le déblocage des fonds est soumis à l'avancée des négociations. Pour eux, la solution passe par une négociation rapide de la partie classification/rémunération qui intégrerait les 183 euros pour tous

SUD insiste sur sa déclaration liminaire et rappelle le caractère d'urgence sociale à étendre l'accord du 2 Mai alors que la négociation risque de prendre du temps et que les 183 euros restent un préalable. En outre, nous demandons à ce que chacun clarifie sa position concernant le refus d'une signature bloc par bloc puisque AXESS semble revenir sur sa position.

AXESS confirme que sa position a évolué, au vu des retours des pouvoirs publics. (Pour SUD ce n'est pas une évolution mais un changement de posture d'AXESS, qui avait dit ne pas signer bloc par bloc).

Tour à tour la CGT, la CFDT rappellent leur refus de signer bloc par bloc et indiquent qu'un texte ne peut être signé que dans sa globalité.

FO reste sur ses positions et réaffirme le préalable commun des 183 euros.

Pour sortir de l'impasse, la CGT demande si AXESS est prête à s'engager sur un minimum conventionnel composé du SMIC+183 euros.

AXESS bafouille ne pas avoir mandat pour cela ce qui suscite un tollé chez l'ensemble des organisations syndicales : Comment AXESS peut-elle manifester et prendre position publiquement pour les 183 euros pour tous dans ces conditions ?

Après une brève suspension de séance, toutes les organisations syndicales considèrent que les préalables ne sont pas réunis pour poursuivre les discussions sur les autres points de l'ordre du jour en dehors de celui concernant le fond du paritarisme de la CPPNI (AFIP). AXESS indique ne pas vouloir traiter ce dernier point dans ces conditions.

Les organisations syndicales unanimes se posent la question de revenir en négociation pour la prochaine séance puisque la négociation n'est visiblement pas loyale et tourne en rond.

Il est convenu de se contacter en intersyndicale d'ici là pour avoir un positionnement commun.

Prochaine négociation prévue le 16 mars.

Ordre du jour :

Le même que celui de ce jour avec en 1^{er} la question sur l'AFIP

Deborah, Brahim, Xavier

